DEPARTEMENT Morbihan (56)

Police Municipale de Vannes

Place Maurice Marchais
BP 509
56000 VANNES
Tél. : 02 97 01 61 61
Fax :

Rapport N° 62/2025

Lieu : Rue Du Général Baron Fabre parcelle cadastrée BK N°294 - 56000 Vannes (France)

Affaire : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE VILLE DE VANNES

Objet : déclassement du domaine public - parking PRAT-KERGOLVEN

Natinf :

/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt cinq, le sept avril à quinze heures,

--- Je soussigné(e), OFFREDO Christelle Brigadier Chef Principal, ---
--- Assisté(e) de , ---
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Vannes ---
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République de la ville de VANNES et M. le Préfet du Morbihan ---
--- Vu les articles 21/2°,21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

PREAMBULE

---Le sept avril 2025, à quinze heures et zéro minutes, conformément aux instructions reçues de notre hiérarchie suite à la demande de la Direction de l'Aménagement de la ville de Vannes , nous nous transportons sise au PRAT-KERGOLVEN à l' angle des rues du Général Baron Fabre et Général WEYGAND aux fins de constater l'affichage de l'avis d'enquête publique portant sur le projet de déclassement avant cession par la commune d'une portion de la parcelle section BK 294. Superficie 3000m2.---

---Monsieur Joris LE DIREACH, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.---

---L'enquête se déroulera du 16 avril 2025 au 05 mai 2025 inclus à la mairie de Vannes, Place Maurice MARCHAIS , siège de l'enquête.---

---Vu le code des relations entre le public et l'administration et plus particulièrement ses articles L134-1 et suivants et L 134-31, R 134-3 et suivants,

Conformément à la réglementation en vigueur:

Arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement fixe les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être apposées 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Elles doivent être visibles et lisibles de la voie publique.

Elles doivent mesurer au moins 42 × 59,4 cm (format A2) et comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 121-19 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

CONSTATATIONS:

ENTREE DU PARKING rue du Général Weygand

---Je relève la présence d'un panneau d' affichage sur lequel est affiché : "l'

avis d'enquête publique" ainsi que l'Arrêté Municipal N° AR ADD 2025 009.---

ENTREE PARKING rue du Général Baron FABRE

---Je relève la présence d'un second panneau d' affichage sur lequel est affiché : " l' avis d'enquête publique.---

CONCLUSION:

---Tous les panneaux d'affichage sont de format A2. Ils comportent le titre "avis d'enquête" en caractère gras majuscule. Les panneaux sont de couleur jaune.---

---Le contenu de chaque affichage est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.---

---Annexons au présent procès-verbal les clichés réalisés, 1copiede l'avis d'enquête public, 1 copie du plan d'implantation, 1 copie de l'Arrêté Municipal N° AR ADD 2025 009 enquête public -parking sis PRAT-KERGOLVEN.---

---En foi de quoi, et à toutes fins utiles, dressons procès-verbal de constatation d'affichage d'enquête publique, dont copies établies, clos et transmis ce jour.---

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Procureur de la République via l'OPJ
1	Monsieur le Maire
1	Monsieur le Directeur de la Police Municipale
1	Service Juridique de la ville
1	Archives

Date de clôture : Le 07/04/25

OFFREDO Christelle, Brigadier Chef Principal,

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Morbihan (56)

Police Municipale de Vannes

Vannes, le 11/04/2025

VANNES

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Planche photographique : Rapport 62/2025

Nombre de photo(s) : 2

Adresse des faits : Rue Du Général Baron Fabre
parcelle cadastrée BK N°294
56000 VANNES

Police Municipale de Vannes
Place Maurice Marchais
BP 509
56000 VANNES 56000 Vannes
Tél : 02 97 01 61 61
Fax :

VILLE DE VANNES (MORBIHAN) 56 POLICE MUNICIPALE

Fichier : panneau d'affichage situé entrée de parking rue du Général WEYGAND
Remonté le : 11/04/2025 15:56

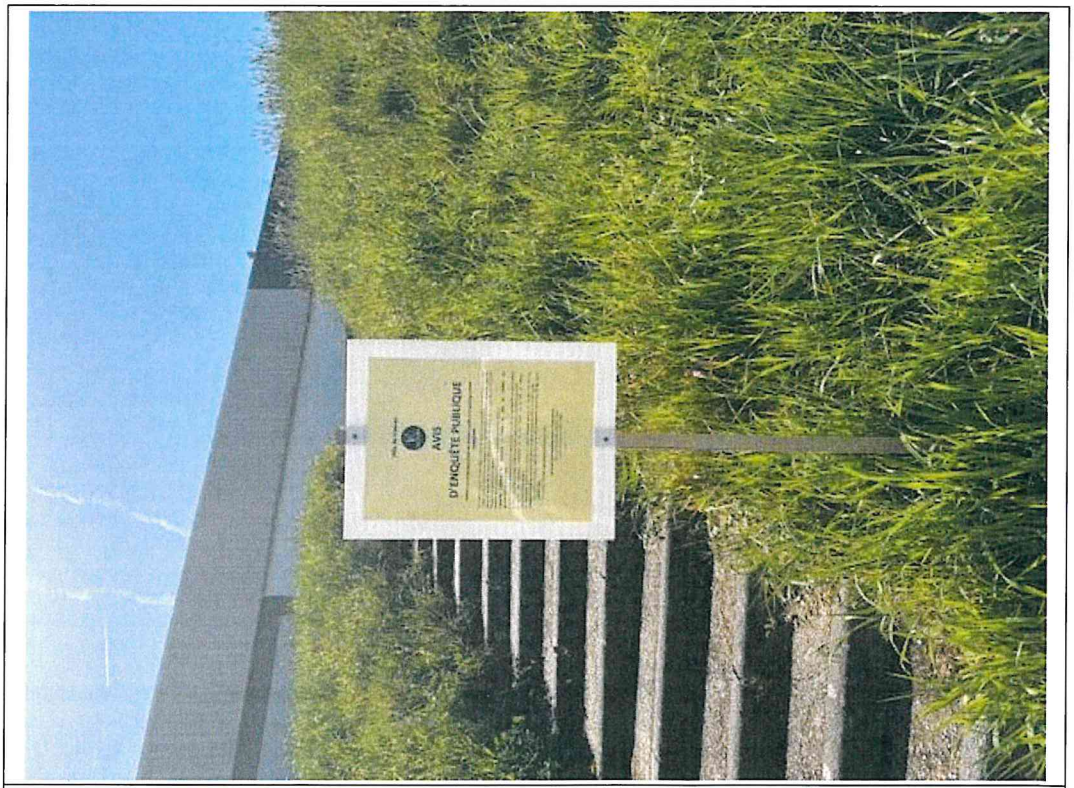

Fichier : panneau situé au centre du parking visible coté entrée rue du Général BARON FABRE
Remonté le : 11/04/2025 15:56

VILLE DE VANNES (56000)

Pôle Secrétariat Général
Direction Aménagement
Service Affaires foncières et domaniales

Arrêté
N° AR_ADD_2025_009

Objet : VOIRIE COMMUNALE - Enquête publique – parking situé au PRAT - KERGOLVEN, à l'angle des rues Général Weygand et Général Baron Fabre - Déclassement du domaine public

Le Maire de la Ville de VANNES,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de signature aux Maires Adjoints,

Vu les dispositions du code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et plus particulièrement ses articles L134-1 et suivants et L 134-31, R 134-3 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025, régulièrement transmise en Préfecture,

Vu le dossier technique comprenant divers plans et photographies aériennes, une notice explicative et la délibération ci-dessus citée,

ARRÊTÉ d'ouverture d'enquête publique et de désignation du commissaire enquêteur

ARTICLE 1 : Une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public du parking situé à KERGOLVEN, à l'angle des rues Général Weygand et Général Baron Fabre, d'une superficie de l'ordre de 3000 m² tel que figurant en annexe de la délibération du conseil municipal du 3 février 2025 au sein d'une parcelle cadastrée section BK numéro 294, aura lieu du 16 avril au 5 mai 2025 inclus à l'Hôtel de ville de VANNES.

ARTICLE 2 : Monsieur Joris LE DIREACH figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie pour l'année 2025, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à l'Hôtel de Ville de VANNES pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie au public de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, sauf les samedi, dimanche et jours fériés. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la Ville de VANNES : https://www.mairie-vannes.fr

ARTICLE 4 : Les observations du public peuvent être formulées directement sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier **à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur** qui les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, service affaires foncières et domaniales, BP 509, 56019 VANNES CEDEX.
Les observations peuvent également être formulées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : service.foncier@mairie-vannes.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie de VANNES, les observations du public le 16 avril 2025 de 8h30 à 12h00 et le 5 mai 2025 de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de VANNES avec ses conclusions.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à l'Hôtel de ville et un avis d'enquête sera affiché sur le site huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Un avis d'enquête sera publié dans les journaux d'annonces légales OUEST France et LE TELEGRAMME ainsi que sur le site internet de la Mairie de VANNES. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R 421-1 du code de la justice administrative auprès du Tribunal administratif de Rennes.
Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

VANNES à Vannes, le 27 mars 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVÉ

VILLE DE VANNES (MORBIHAN)

Ville de Vannes

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le déclassement du domaine public d'un parking au PRAT-KERGOLVEN

Par arrêté en date du 27 mars 2025, le Maire de la Commune de VANNES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement du domaine public d'une portion de parcelle cadastrée section BK numéro 294 de l'ordre de 3000 m², sise au PRAT-KERGOLVEN, à l'angle des rues du Général Weygand et du Général Baron Fabre.

Monsieur Joris LE DIREACH, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de VANNES du 16 avril 2025 au 5 mai 2025.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville et consultables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Vannes : https://www.mairie-vannes.fr

Les observations pourront être inscrites au registre d'enquête publique ou adressées par écrit au **commissaire enquêteur** du 16 avril 2025 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 5 mai 2025 à 17h00

- Par courrier à l'adresse : Hôtel de Ville, service affaires foncières et domaniales, BP 509, 56019 VANNES CEDEX
- Par courriel à l'adresse : service.foncier@mairie-vannes.fr

Le Commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville :

- Mercredi 16 avril 2025 de 8h30 à 12h00
- Lundi 5 mai 2025 de 13h30 à 17h00

ANNEXE 1 – Engagement d'une procédure de déclassement préalable à une cession

Plan de situation

Descriptif du projet envisagé :

Déclassement avant cession par la commune d'une portion de la parcelle cadastrée section BK numéro 294

Superficie : 3000 m²

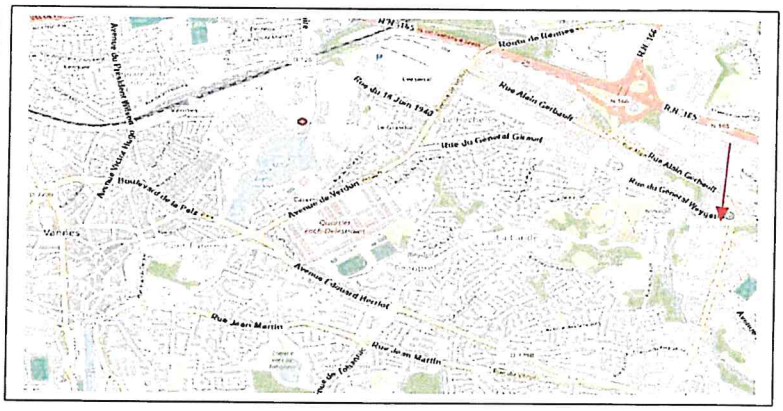

(X) affichages demandés

MAIRIE DE VANNES (Morbihan) 56
POUR COPIE MUNICIPALE